

Séance extraordinaire du 16 août 2010

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AOÛT 2010

AVIS DE CONVOCATION

POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE DU

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

Aux conseillères, Madame Claudette Desrochers, Madame Andréanne Giasson, Madame Micheline Beaudet

Aux conseillers, Monsieur Rosaire Lemay, Monsieur Pierre Audesse

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 152 du Code municipal du Québec, Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, m'a donné instruction de convoquer une séance extraordinaire du conseil municipal, laquelle sera tenue le 16 août 2010, à dix-neuf heures (19h00), au Chalet des Sports de Saint-Agapit.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

1 OUVERTURE DE LA SESSION :

2 OUVERTURE

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4 AVIS DE PRÉSENTATION

4.1 AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317-08-10

CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT 5 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

5.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 313-08-10 MODIFIANT LE PLAN

D'URBANISME NUMÉRO 250-11-07

5.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 314-08-10 AFIN D'INTÉGRER LES

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 211-2009 DE LA MRC DE

LOTBINIÈRE 10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

NUMÉRO 251-11-07

5.3 RÈGLEMENT NUMÉRO 315-08-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT

DE LOTISSEMENT NUMÉRO 252-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 211-2009 DE LA MRC DE

LOTBINIÈRE

5.4 RÈGLEMENT NUMÉRO 316-08-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT

DE ZONAGE NUMÉRO 254-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 211-2009 DE LA MRC DE

LOTBINIÈRE

6 GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

6.1 PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS - SNC LAVALIN

INC.

6.2 PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS LVM INC.

6.3 PAIEMENT HONORAIRE PROFESSIONNEL GIROUX,

ARPENTEURS GEOMÈTRES

6.4 PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 CENTRE

MULTIFONCTIONNEL

6.5 PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 - CENTRE SPORTIF

G H VERMETTE

6.6 PAIEMENT PEINTURE

6.7 PERCEPTION DE COMPTES ÉLECTRONIQUE - BANQUE

NATIONALE

- 6.8 RESOLUTION MANDATANT GHISLAINE GRAVEL
RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES (CLIC SECUR)
- 6.9 SUBVENTION AIDE FINANCIERE A L'AMELIORATION DU
RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2010-2011
- 6.10 RÉPARTITION DU SURPLUS ACCUMULÉ
- 6.11 VENTE DES LOTS 3 639 933 ET 3 639 934
- 6.12 SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE TOITURE
- 6.13 MANDAT POUR ACOUSTIQUE CENTRE MULTIFONCTIONNEL
- 6.14 SURVEILLANCE TRAVAUX DE RÉFECTION DES ROUTES 116 ET
273

7 LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 REMPLACEMENT PORT SUD-EST CENTRE SPORTIF G H
VERMETTE
- 7.2 LAVAGE DES BANDES

8 PRESENTATION DES COMPTES

- 8.1 LISTE DES COMPTES PAYÉS & IMPAYÉS

9 PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

10 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

DONNÉ À Saint-Agapit, ce 14ième jour du mois d'août 2010.

Ghislaine Gravel

Directeur général/secrétaire-trésorier par intérim

02 - OUVERTURE

Session extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Agapit, tenue le 16 août 2010, à 19h00, au Chalet des Sports de Saint-Agapit situé au 1072, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Québec).

SONT PRÉSENTS:

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham, et les conseillères, mesdames Claudette Desrochers, Andréanne Giasson, Micheline Beaudet les conseillers, messieurs Rosaire Lemay, Pierre Audesse, formant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse. Le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est également présente.

Les membres du conseil présents constatent que l'avis de convocation à une séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil et ce, tel que requis par la loi.

03 (2010-08-443) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 août 2010 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers

04 - AVIS DE PRÉSENTATION

4 - AVIS DE PRÉSENTATION

04.01 - AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317-08-10 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

4.1 - AVIS DE PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 317-08-10 CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Madame la conseillère Micheline Beaudet donne avis de présentation du règlement numéro 317-08-10 concernant l'augmentation du fonds de roulement.

05 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS

5 - ADOPTION DES RÈGLEMENTS

Assemblée publique de consultation - règlements no 313-08-10, 314-08-10, 315-08-10 et 316-08-10.

Avant l'adoption des règlements nos 313-08-10, 314-08-10, 315-08-10 et 316-08-10, une assemblée publique de consultation est tenue conformément à la Loi. Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham résume les dispositions de ces règlements et les citoyens intéressés à ce projet de règlement sont invités à faire part de leurs commentaires.

Aucun commentaire n'est émis.

05.01 (2010-08-444) - RÈGLEMENT NUMÉRO 313-08-10 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 250-11-07

5.1 - RÈGLEMENT NUMÉRO 313-08-10 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 250-11-07

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

D'adopter le règlement numéro 313-08-10, intitulé «Règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 250-11-07 afin d'intégrer les dispositions découlant du règlement numéro 211-2009 de la MRC de Lotbinière».

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.02 (2010-08-445) - RÈGLEMENT NUMÉRO 314-08-10 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 211-2009 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE 10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07

5.2 - RÈGLEMENT NUMÉRO 314-08-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 251-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 211-2009 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu

D'adopter le règlement numéro 314-08-10, intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 251-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement numéro 211-2009 de la MRC de Lotbinière».

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.03 (2010-08-446) - RÈGLEMENT NUMÉRO 315-08-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 252-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 211-2009 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

5.3 - RÈGLEMENT NUMÉRO 315-08-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 252-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 211-2009 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu

D'adopter le règlement numéro 315-08-10, intitulé «Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 252-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement numéro 211-2009 de la MRC de Lotbinière».

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.04 (2010-08-447) - RÈGLEMENT NUMÉRO 316-08-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 254-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 211-2009 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

5.4 - RÈGLEMENT NUMÉRO 316-08-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 254-11-07 AFIN D'INTÉGRER LES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 211-2009 DE LA MRC DE LOTBINIÈRE

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu

D'adopter le règlement numéro 316-08-10, intitulé «Règlement modifiant le règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme numéro 254-11-07 afin d'intégrer les dispositions du règlement numéro 211-2009 de la MRC de Lotbinière».

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

6 - GESTION FINANCIERE ET ADMINISTRATIVE

06.01 (2010-08-448) - PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS - SNC LAVALIN INC.

6.1 - PAIEMENT HONORAIRES PROFESSIONNELS - SNC LAVALIN INC.

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à payer les honoraires professionnels pour les projets ci-après mentionnés, à SNC-

Lavalin Inc.

		Facture #	Période se terminant le	Montant	
Développement de la Tannerie - Phase 1A	16-07-2010	1001196	28 avril 2010	4 831.05 \$	R300-12-09
Domaine de la Rivière	16-07-2010	1001197	28 avril 2010	17 410.18 \$	R300-12-08
Domaine La Pointe du Jour	16-07-2010	1001193	28 avril 2010	995,93 \$	R279-12-08
Routes 116 et 273	23-04-2010	1001713	30 juin 2010	12 472,69 \$	R307-04-10
TOTAL				35 709,75 \$	

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.02 (2010-08-449) - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS LVM INC.

6.2 - PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS LVM INC.

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à payer les honoraires professionnels pour les projets ci-après mentionnés, à LVM Inc.

	Date	# facture	Période	Montant	
Dév. Vachon - Phase III	2010-07-08	F023-55395	2010-04-07 au 2010-05-31	2 314.37 \$	R300-12-09
Dév. La Tannerie - Phase 1A	2010-07-09	F023-55537	2010-05-19 au 2010-05-26	1 853.08 \$	R300-12-09
Dév. La Pointe du Jour	2010-07-21	F023-56305	2010-06-19 au 2010-07-17	1 416.10 \$	R279-12-08
Dév. Agropur	2010-07-21	F023-56306	2010-05-13 au 2010-07-17	818.16 \$	R286-02-09
Dév. Place de La Rivière	2010-07-21	F023-56307	2010-05-13 au 2010-07-17	2 039.48 \$	R279-12-08
Rue du Centenaire	2010-07-09	F023-55536	2010-05-07 au 2010-05-31	2 723.00 \$	R300-12-09
Agrandissement du local technique de réfrigération, Aréna St-Agapit	2010-07-21	F023-56304	2010-05-18 au 2010-07-13	606.71 \$	R302-01-10
Total				11 770.90 \$	

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.03 (2010-08-450) - PAIEMENT HONORAIRE PROFESSIONNEL GIROUX, ARPENTEURS GEOMÈTRES

6.3 - PAIEMENT HONORAIRE PROFESSIONNEL GIROUX, ARPENTEURS GEOMÈTRES

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à payer les honoraires professionnels pour les projets ci-après mentionnés, à Giroux,

arpenteurs géomètres:

Projets	Date	# facture	Montant		
Rues Pouliot, Olivier et du Collège	19-07-2010	41112	2 248.09 \$	Cert. de piquetage	R304-02-10
Rue Vermette (lot 3 640 293)	15-07-2010	41071	857.91 \$	Opération cadastrale	02.61000.411
Total			3 106.00 \$		

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.04 (2010-08-451) - PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 CENTRE MULTIFONCTIONNEL

6.4 - PAIEMENT DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu,

D'autoriser le paiement, de la somme de 375 425.20 \$ (taxes incluses), tel que recommandé par monsieur Clément Vaillancourt, architecte de la firme Jean Dallaire, architectes, à l'entreprise Ronam Constructions Inc., représentant le décompte numéro 2 pour le total des travaux exécutés dans le projet: *Construction du centre multifonctionnel de Saint-Agapit*, durant la période du 1er juin 2010 au 30 juin 2010, auquel il a été soustrait une retenue contractuelle de 10%.

Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt no 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.05 (2010-08-452) - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 - CENTRE SPORTIF G H VERMETTE

6.5 - PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF # 2 - CENTRE SPORTIF G H VERMETTE

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et il est résolu,

D'autoriser le paiement de la somme de 69 234.34 \$ taxes incluses, tel que recommandé par monsieur Clément Vaillancourt, architecte de la firme Jean Dallaire, architectes, à l'entrepreneur Lévis Constructions Inc., représentant le décompte progressif # 2 pour le total des travaux exécutés dans le projet: *Remplacement du système de réfrigération et agrandissement du local technique existant Centre Sportif G H Vermette*, pour la période du 1er juin 2010 au 30 juin 2010, auquel il a été soustrait une retenue contractuelle de 10%.

Cette dépense est financée à même le règlement d'emprunt no 302-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.06 (2010-08-453) - PAIEMENT PEINTURE

6.6 - CADEAU A MADAME MARIE EVE MERCIER

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu

D'autoriser le secrétaire-trésorier par intérim à verser la somme de 250 \$ à madame Céline Bissonnette, suite à l'acquisition par la Municipalité d'une peinture qui a été remise à madame Marie-Eve Mercier, lors de son départ.

Que cette dépense soit prise à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.13000.670.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.07 (2010-08-454) - PERCEPTION DE COMPTES ÉLECTRONIQUE - BANQUE NATIONALE

6.7 - PERCEPTION DE COMPTES ÉLECTRONIQUE - BANQUE NATIONALE

ATTENDU QUE grâce au service de *Perception de comptes électronique*, les contribuables faisant affaire avec la Banque Nationale auront le loisir d'acquitter facilement leurs factures dans chacune des succursales et guichets automatiques de la Banque Nationale ou encore par téléphone ou via internet;

Il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et il est résolu

D'accepter la proposition de la Banque Nationale pour le service de perception électronique (Taxes) selon la tarification suivante:

Services informatisés de perception de comptes électronique (Taxes):	Tarif unitaire
• Paiements effectués à la Banque Nationale	0,20 \$
Autres frais:	
• Rapport de gestion expédié par télécopieur	Sans frais
• Rapport de gestion expédié par TFC (optionnel)	60,00 \$
• Recherches	8,00 \$

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit et est autorisée à signer la convention relative à ce service.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.08 (2010-08-455) - RESOLUTION MANDATANT GHISLAINE GRAVEL RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES (CLIC SECUR)

6.8 - DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE RESSOURCE POUR LES SIGNATAIRES A REVENU QUÉBEC (CLIC SECUR)

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu

QUE Madame Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, soit autorisée à signer au nom de la Municipalité de Saint-Agapit, tout document du ministère du Revenu du Québec dont tout document requis pour l'inscription à ClicSÉQUR et, généralement, à faire ce qu'elle jugera utile et nécessaire à ces fins.

QUE le ministère du Revenu soit autorisé à communiquer avec madame Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim, tous renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à clicSÉQUR et à tout autre service ou demande de ces derniers concernant la Municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.09 (2010-08-456) - SUBVENTION AIDE FINANCIERE A L'AMELIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2010-2011

6.9 - SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMELIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL 2010-2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les avenues Gourdeau et Vermette, le Rang des Pointes, le Rang du Haut de la Paroisse et de la Route Rousseau pour un montant subventionné de 7 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports ;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux sur les routes et les rues précitées s'élève à 30 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes

dépenses sur les routes et rues en cause dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Agapit demande au Ministère des Transports du Québec de verser la subvention au montant de sept mille dollars (7 000 \$) le tout, tel que décrit dans le formulaire V-321.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.10 (2010-08-457) - RÉPARTITION DU SURPLUS ACCUMULÉ

6.10 - RÉPARTITION DU SURPLUS ACCUMULÉ

ATTENDU QUE le surplus accumulé de la municipalité, pour l'exercice 2009, est de 538 819 \$;

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu

De transférer la somme de 440 000 \$ du surplus accumulé au surplus accumulé réservé, pour les fins suivantes:

Aide financière à la Corporation de Développement de St-Agapit	100 000 \$
Centre sportif G. H. Vermette (mur)	50 000 \$
Augmentation du fonds de roulement	125 000 \$
Réserve pour parc (Rue Fournier)	50 000 \$
Réserve pour camion citerne	50 000 \$
Réserve pour acquisition terrain C.S. des Navigateurs	40 000 \$
Réserve pour acquisition terrains Construction Kiraction - Dév. de la Tannerie - Phase 1B	25 000 \$

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.11 (2010-08-458) - VENTE DES LOTS 3 639 933 ET 3 639 934

6.11 - VENTE DES LOTS 3 639 933 ET 3 639 934, AVENUE GOSSELIN

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu

QUE la Municipalité de Saint-Agapit vende à monsieur Denis Roy, 2060, Chemin Filteau, Saint-Nicolas (Québec) G7A 2N4, les lots correspondant au numéro

3 639 933 et 3 639 934 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 2 912.7 mètres carrés, tel que montré au plan annexé à la présente.

QUE la vente est consentie, pour le prix de 30 000 \$ plus les taxes applicables. Un acompte de 2 000 \$ du prix de vente (excluant les taxes) a été reçu par la municipalité.

Qu'une servitude de passage «virée», d'une superficie d'environ 81.0 mètres carrés, soit consentie en faveur de la municipalité, sur ces mêmes lots, tel que montré au plan annexé, à la présente.

Que la mairesse et le directeur général par intérim soient et sont autorisées à signer tous les documents nécessaires afin de mettre en vigueur la présente.

Adopté à l'unanimité des conseillers

mettre plan

06.12 (2010-08-459) - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE TOITURE

6.12 - SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE TOITURE

ATTENDU QU'une offre de service professionnelle pour effectuer la surveillance des travaux de toitures du Complexe des Seigneuries a été transmise par Inspec-Sol, pour le montant de 5 258,00 \$ (taxes en sus);

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu

D'accepter la proposition numéro PB-6822 d'Inspec-Sol, au montant de 5 258 \$ plus taxes, pour des travaux de surveillance de toiture relatif au Complexe des Seigneuries.

Que cette dépense soit financée à même le règlement d'emprunt 305-04-10.

D'abroger la résolution numéro 2010-06-326.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.13 (2010-08-460) - MANDAT POUR ACOUSTIQUE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

6.13 - MANDAT POUR ACOUSTIQUE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu

D'accepter la soumission numéro 10-007-2 relativement à une consultation en acoustique pour le Centre multifonctionnel déposée par Sonart Acoustique, au montant de 3 285 \$ plus taxes.

Que cette dépense soit financée par le règlement d'emprunt 305-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06.14 (2010-08-461) - SURVEILLANCE TRAVAUX DE RÉFECTION DES ROUTES 116 ET 273

6.14 - SURVEILLANCE TRAVAUX DE RÉFECTION DES ROUTES 116 ET 273

La Municipalité de Saint-Agapit a demandé des offres de services professionnels en ingénierie, pour la surveillance des travaux d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial ainsi que de voirie des routes 116 et 273;

Considérant qu'un devis a été préparé par le directeur général par intérim et que des soumissions publiques ont été faites;

Considérant que deux firmes ont soumis une offre de services conforme aux exigences du devis;

Considérant que le comité de sélection a procédé à l'évaluation qualitative des offres conformément à la loi et que les pointages obtenus sont les suivants:

SNC Lavalin Inc.	21.93
Dessau	19.57

Considérant que l'offre déposée par SNC Lavalin Inc. a obtenu le pointage le plus élevé;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Rosaire Lemay et résolu

D'accorder à SNC Lavalin Inc. le mandat pour la surveillance des travaux de réfection des routes 116 et 273 à SNC-Lavalin Inc., pour un montant de 68 415 \$ plus taxes.

De financer la dépense à même le règlement d'emprunt numéro 307-04-10.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07 - LOISIRS ET CULTURE

7 - LOISIRS ET CULTURE

07.01 (2010-08-462) - REMPLACEMENT PORTE SUD-EST CENTRE SPORTIF G H VERMETTE

7.1 - REMPLACEMENT PORTE SUD-EST CENTRE SPORTIF G H VERMETTE

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu

D'accepter la soumission des Entreprises Carl Rousseau pour le remplacement de la porte sud-est (côté stationnement des employés) du Centre Sportif G H Vermette, au coût de 2 531 \$ plus taxes.

Que cette dépense soit prise à même le budget de la municipalité au poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

07.02 (2010-08-463) - LAVAGE DES BANDES

7.2 - LAVAGE DES BANDES

Il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu

De procéder au lavage des bandes de l'aréna par la compagnie Servi glace au coût de 1 000 \$ plus taxes.

Que cette dépense soit prise à même le budget de la municipalité à partir du poste budgétaire 02.70130.522.

Adopté à l'unanimité des conseillers

08 - PRESENTATION DES COMPTES

8 - PRESENTATION DES COMPTES

08.01 (2010-08-464) - LISTE DES COMPTES PAYÉS & IMPAYÉS AU

8.1 - LISTE DES COMPTES PAYÉS ET IMPAYÉS AU 16 AOÛT 2010

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, que la liste des comptes payés, en date du 16 août 2010, au montant de 1 572 559.44 \$, soit acceptée tel que présentée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

09 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

10 (2010-08-465) - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

10 - LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu que cette session régulière soit levée.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Fermeture à 19h20.

Sylvie Fortin Graham, mairesse

Ghislaine Gravel, dir. gén. & sec. trés.

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse